

Vous aimez la perspective de :

- Faire preuve de créativité et d'initiative
- Élaborer des projets d'animation socio-éducatifs et culturels
- Participer à la vie d'une association
- Travailler en équipe

Alors ce métier est peut-être « fait pour vous »...



Mai
2015

Métiers de l'Animation socioculturelle

Les professionnels de l'animation sont plus de 8 000 à travailler en Alsace, tant dans le secteur public que privé. Les lieux d'exercice de l'animateur sont des structures socioéducatives, d'animation, périscolaire ou de santé : centres de loisirs et de vacances, écoles, établissements pour personnes âgées ou handicapées, MJC, CSC, accueils périscolaires, etc.

Description du métier

Le métier d'animateur peut ainsi se décliner sous différentes facettes :

- Animateur socioculturel ;
- Animateur social ;
- Animateur de loisirs ;
- Animateur de quartier ;
- Animateur pour personnes âgées ou dépendantes ;
- Animateur nature ;
- Animateur périscolaire ;
- Animateur culturel ;
- Animateur enfance-jeunesse

Le métier d'animateur exige une forte polyvalence à la fois animateur, grand frère, confident, pédagogue, éducateur ; l'animateur devra jouer ces rôles tout à tour dans des activités de création et d'expression, d'aide à la socialisation et de réalisation de soi.

Pour se professionnaliser, de nouveaux diplômes reconnus au niveau national sont apparus ou ont été refondus pour mener aux métiers suivants : assistant-animateur, animateur, coordinateur, responsable de secteur, agent de

développement, coordinateur de projet, adjoint de direction, directeur de structure, directeur de projet.

Le besoin d'encadrement professionnel des activités d'animation va en s'accroissant. L'animateur socioculturel est un travailleur social dont la fonction est de concevoir, organiser et développer des activités éducatives, culturelles et sociales. Son profil varie en fonction du « terrain » sur lequel il opère et de la nature de son projet.

La formation aux métiers de l'animation est essentiellement certifiée par les diplômes du Ministère en charge de la Jeunesse et des Sports et du Ministère de l'Éducation Nationale. Vous trouverez, décrits dans cette fiche, les principaux diplômes d'État qui valident des parcours professionnels, le BAPAAAT, le BPJEPS, le DEJEPS et le DESJEPS.

Il ne sera pas fait mention ici du BAFA et du BAFD, qui sont des diplômes non professionnels. Ces derniers doivent être perçus comme un moyen de se faire une première expérience dans le domaine de l'animation en travaillant de manière saisonnière dans des centres aérés ou des colonies de vacances. Ils sont par ailleurs un préalable vivement recommandé permettant d'accéder aux diplômes professionnels évoqués plus haut. Les informations sur le BAFA et le BAFD font l'objet quant à elles d'une fiche spécifique.

En savoir plus

> UNIFORMATION

Tour Sébastopol
3 quai Kléber
67000 Strasbourg
Tél. 0 820 205 206
alsace@uniformation.fr
www.uniformation.fr

> **Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale Service Formation Examen Emploi**
14, rue du Maréchal Juin
Cité administrative Gaujot
67084 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 76 76 16
www.alsace.drjcs.gov.fr

> **Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale :**
www.sports.gov.fr

> **Ministère de la Jeunesse, de la vie associative et de l'éducation nationale**
www.jeunesse-vie-associative.gov.fr

> **Site spécialisé dans le domaine de l'animation :**
<http://metier-animation.com>

Formations en Alsace

FORMATION DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

Le Certificat de Qualification Professionnelle **Animateur Péri-scolaire**

Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) est une qualification créée et délivrée au sein d'une branche professionnelle. Ce n'est pas un diplôme mais un parcours qualifiant, une reconnaissance nationale de la branche animation. Il permet d'assurer l'activité d'animateur dans un accueil collectif de mineurs et peut constituer une première étape vers d'autres diplômes professionnels comme le BPJEPS Loisirs Tout Public (dont il valide les unités de certification UC5 et UC9). Cette formation concerne toutes les personnes qui désirent se professionnaliser dans le domaine de l'animation péri-scolaire. Elle se déroule en alternance avec 217h en centre de formation et 200h en accueil de loisirs. Pour les salariés cette formation peut-être prise en charge par Uniformation.

> Fédération des foyers Clubs

4, rue des Castors
68200 MULHOUSE
Tél. 03 89 33 28 33
fdcf68@mouvement-rural.org
<http://www.fdcf68.org/>

> CPCV-Est

19 quai des bateliers
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 62 28 28
accueil@cpcvest.fr
<http://www.cpcvest.fr/>

> UFCV

13, porte du Miroir
68100 MULHOUSE
Tél. 03 88 15 52 35
alsace@ufcv.fr
<http://www.ufcv.fr/>

> CEMEA

22, rue de La Broque
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 22 05 64
animpro@cemea-alsace.fr
www.cemea-alsace.fr

FORMATION DU MINISTERE EN CHARGE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Le BAPAAT Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien

Le Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien est un diplôme de niveau V (niveau CAP-BEP) commun aux secteurs socioculturel et sportif. Il représente le 1er niveau de qualification professionnelle pour l'animation et l'encadrement des activités sportives et socioculturelles. Il ouvre l'accès aux diplômes immédiatement supérieurs. La formation alterne entre enseignements théoriques et formation pratique.

Le BAPAAT donne accès au concours d'Adjoint Territorial d'Animation de la fonction publique territoriale.

La formation BAPAAT proposée en Alsace est orientée vers les « Loisirs du jeune et de l'enfant »

Formation en alternance de 10 mois de septembre à juillet à Mulhouse puis à Strasbourg (une année sur deux).

Les conditions d'accès :

- Avoir un véritable projet professionnel lié aux métiers de l'animation et une expérience préalable dans l'animation
- Aucun diplôme préalable n'est requis, mais le candidat aura une expression orale claire et construite et sera capable de rédiger un texte de 2 pages dans un français correct.
- Avoir 18 ans pour se présenter à l'examen final.

> UFCV

13, porte du Miroir
68100 MULHOUSE
Tél. 03 88 15 52 35
magali.conti@ufcv.fr

> CEMEA

22, rue de La Broque
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 22 05 64
animpro@cemea-alsace.fr
www.cemea-alsace.fr

Le BPJEPS Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

Le BPJEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport est un diplôme professionnel homologué au niveau IV (Bac). Il s'agit d'un diplôme transversal au sport et à la jeunesse qui se décline en spécialités sportives ou socioculturelles.

Les spécialités du BPJEPS :

- Animation Sociale
- Loisirs Tous Publics
- Animation Culturelle
- Education à l'environnement vers un Développement Durable

Ce cycle BPJEPS s'adresse à des salariés provenant des secteurs de l'animation socioculturelle, de l'animation des loisirs quotidiens du jeune ou de la médiation. À ce titre, il est ouvert aux candidats âgés de 18 ans au moins pouvant justifier d'une compétence ou d'une pratique régulière d'une technique d'animation à titre personnel ou professionnel.

Les conditions d'accès :

- Etre titulaire de l'une des qualifications, ou de l'un des diplômes suivants :
- BAFA Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur ;
 - BAFA Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur ;
 - BAPAAT Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien ;
 - Tout diplôme attestant de compétences à animer un groupe quel que soit son champ d'intervention ;
 - Tout diplôme de niveau V (BEP ou CAP) ou supérieur.

La sélection comporte : une épreuve écrite, un entretien avec un jury qui s'appuie sur l'expérience acquise et sur la motivation du candidat.

La formation s'articule autour de 10 unités capitalisables soit 630h au minimum de formation théorique dispensée en centre de formation.

Elle est organisée sur le mode de l'alternance pédagogique et nécessite donc une formation pratique vécue dans le cadre de l'entreprise (employeur du salarié ou entreprise d'accueil pour les demandeurs d'emploi).

BPJEPS Animation sociale,

« Animateur auprès de personnes en situation de fragilisation (public âgé public handicapé), ou Animation jeunes et de la Cité »

> IFCAAD Bas-Rhin

12 rue Jean Monnet
CS 90045
67311 SCHILTIGHEIM cedex
Tél. 03 88 18 61 31
accueil@ifcaad.fr
www.ifcaad.fr

> IFCAAD Haut-Rhin

2B, rue des Alouettes
68110 ILLZACH
Tél. 03 89 52 25 26
accueil68@ifcaad.fr
www.ifcaad.fr

Durée :

Formation en alternance de 18 mois avec 887h en centre de Formation

Public : salariés de maison de retraite, demandeurs d'emploi, apprentis, etc.

Conditions d'accès : expérience obligatoire dans l'animation de minimum 6 mois (soit 400h: activités salariés ou bénévoles) ou être titulaire du BAPAAT, DEAVS, CAP Petite Enfance, diplôme professionnel d'aide soignant, diplôme d'AMP, BEP carrières sanitaire et social, ou du BEPA services aux personnes.

BP JEPS Loisirs tous publics,

« Animation périscolaire ou animation jeunes »

> CPCV EST

19 quai des bateliers
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 62 28 28
accueil@cpcvest.fr
<http://www.cpcvest.fr/>

Durée :

18 mois avec 826h en centre de Formation. Formation en alternance.

Public :

apprentis, personnes en cours d'emploi, demandeurs d'emploi, etc.

Conditions d'accès : Etre titulaire d'une des qualifications suivantes: BASE, BAFA, BAFA ou BAPAAT ou de tout diplôme de niveau IV ou supérieur. Les personnes non titulaires d'une des qualifications mentionnées ci-dessus doivent passer un « entretien de vérification des exigences préalables », oral présentant leur dossier d'expériences.

BP JEPS Loisirs tous publics

« Animation interculturelle »

> CEMEA

22, rue de La Broque
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 22 05 64
contact@cemea-alsace.fr
www.cemea-alsace.fr

Durée :

12 mois avec 628h en centre de formation. Formation en alternance à Strasbourg

Public : personnes en cours d'emploi ayant des fonctions d'animation socio-culturelle ou sportive principalement dans le cadre d'associations ou de collectivités territoriales. Formation non éligible à l'apprentissage

Conditions d'accès : diplôme de niveau IV, diplôme attestant de compétences à animer un groupe quel que soit son champ d'intervention ou expérience professionnelle d'au moins 2 ans. Expérience nécessaire dans le milieu de l'animation (bénévole et/ou professionnelle)

BPJEPS Loisirs tous publics,

« Animer la ville, animer le territoire »

> UFCV

13, Porte du Miroir
68100 MULHOUSE
Tél. 03 88 15 52 35
magali.conti@ufcv.fr
www.ufcv.fr

Durée :

18 mois avec 805h en centre de Formation. Formation en alternance.

Public :

apprentis, personnes en cours d'emploi, demandeurs d'emploi, etc.

Conditions d'accès : Etre titulaire d'une des qualifications suivantes: BASE, BAFA, BAFA ou BAPAAT ou de tout diplôme de niveau IV ou supérieur. Les personnes non titulaires d'une des qualifications mentionnées ci-dessus doivent passer un « entretien de vérification des exigences préalables », oral présentant leur dossier d'expériences.

BPJEPS Animation culturelle

«développer l'accompagnement culturel»

> CEMEA

22, rue de La Broque
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 22 05 64
contact@cemea-alsace.fr
www.cemea-alsace.fr

Durée :

18 mois avec 890h en centre de Formation. Formation en alternance.

Public :

apprentis, personnes en cours d'emploi, demandeurs d'emploi, etc.

Conditions d'accès : Etre titulaire d'une des qualifications suivantes: BASE, BAFA, BAFA ou BAPAAT ou de tout diplôme de niveau IV ou supérieur. Les personnes non titulaires d'une des qualifications mentionnées ci-dessus doivent passer un « entretien de vérification des exigences préalables », oral présentant leur dossier d'expériences.

BP JEPS Education à l'environnement vers un développement durable.

> ARIENA

6, route de Bergheim
67600 SELESTAT Cédex
Tél. 03 88 58 38 48
formation@ariena.org
www.ariena.org

Durée :

12 mois avec 910h en centre de Formation. Formation en alternance.

Public :

apprentis, personnes en cours d'emploi, demandeurs d'emploi, etc.

Conditions d'accès : Etre titulaire d'une des qualifications suivantes: BASE, BAFA, BAFD ou BAPAAT ou de tout diplôme de niveau IV ou supérieur. Les personnes non titulaires d'une des qualifications mentionnées ci-dessus doivent passer un « entretien de vérification des exigences préalables », oral présentant leur dossier d'expériences.

La quasi-totalité des BPJEPS et DEJEPS proposés dans le secteur de l'animation en Alsace est éligible à l'apprentissage pour les jeunes de moins de 26 ans (Hors BPJEPS LTP « Animation interculturelle »)

> FORM'AS

CFA des métiers de l'animation et du sport
Maison des Sports
4 Rue Jean Mentelin
BP 95028
67035 STRASBOURG cedex
Tél. 03 88 26 94 70
contact@form-as.fr
www.form-as.fr

POURSUITES DE FORMATIONS ENVISAGEABLES

LE DEJEPS Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

Le DEJEPS (Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport) est un **diplôme de niveau III**. Il atteste d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle de **coordination et d'encadrement** à finalité éducative dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles.

Pour entrer en formation DEJEPS :

- Il faut être titulaire d'un diplôme de niveau IV du champ de l'animation (BPJEPS, BEATEP, BESAPT)
- ou être titulaire d'un diplôme de niveau III enregistré au RNCP (DUT, BTS, etc.)
- ou attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau IV et se prévaloir d'une expérience d'animation de 6 mois
- ou attester de 24 mois d'activité professionnelle ou bénévole dans l'animation correspondant à 1600 heures minimum
- il faut avoir réussi les tests de sélection
- il faut avoir signé une convention avec une structure d'accueil

Le DEJEPS se suit dans le cadre de :

- la formation initiale
- l'apprentissage
- la formation continue

DEJEPS Animation Socio-éducative ou Culturelle, mention « Développement de projets, territoires et réseaux »

Cette formation est co-organisée par l'UFCV et l'ARIENA. Elle associe différents acteurs des réseaux de l'animation socioculturelle, sociale et de l'éducation à l'environnement de la Région.

> UFCV

13 Porte du Miroir
68100 MULHOUSE
Tél : 03 88 15 52 35
magali.conti@ufcv.fr
www.ufcv.fr

> ARIENA

6, route de Bergheim
67600 SELESTAT
Tél : 03 88 58 38 55
formation@ariena.org
www.ariena.org

Niveau: diplôme d'Etat de niveau III (Bac +2) référencé au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Modalités de scolarité : formation en alternance (1 semaine/mois environ)

Effectif: 12 à 20 stagiaires

Durée : 2 ans (735 heures)

Public : salariés du secteur de l'animation socio-culturelle, de l'environnement, du médico-social ou de l'insertion. Jeunes de 18 à 25 ans en contrat d'apprentissage, demandeurs d'emploi

Modalités de certification: le DEJEPS est délivré par l'obtention des 4 Unités Capitalisables:

- **UC 1 :** Etre capable de concevoir un projet d'action
- **UC 2 :** Etre capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- **UC 3 :** Etre capable de conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative
- **UC 4 :** Etre capable d'animer en sécurité dans le champ d'activité

Une formation à 3 domaines de compétences:

- l'encadrement des pratiques

(encadrement des groupes, conduite d'interventions, évaluation de son action);

- **la coordination** (conception de projet dans le cadre des objectifs de l'organisation, coordination et mise en œuvre d'un projet, conduite de démarches pédagogiques);

- **la conception** (participation au diagnostic du territoire, coordination d'une équipe, respect des procédures, éléments de sécurité)

Financement de la formation selon

votre statut :

- contrat de professionnalisation
- contrat d'apprentissage
- DIF, CIF
- plan de formation
- période de professionnalisation
- financement personnel

DEJEPS Animation Socio-éducative ou Culturelle, mention

« Développement de projets, territoires et réseaux » ou « Animation sociale »

Cette formation est pilotée par les CEMEA en partenariat avec l'IFCAAD. Elle associe différents acteurs des réseaux de l'animation culturelle, socio-culturelle et sociale.

> CEMEA Alsace

22, rue de La Broque
67000 STRASBOURG
Tél : 03 88 22 05 64
www.cemea-alsace.fr
contact@cemea-alsace.fr

Niveau: diplôme d'Etat de niveau III (Bac +2) référencé au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Modalités de scolarité : formation en alternance (1 semaine/mois environ)

Effectif: 12 à 20 stagiaires

Durée : 2 ans (728 heures)

Public : salariés intervenant en direction des publics enfance, jeunesse, adultes, seniors en situation de handicap, ou toute personne dont l'analyse du poste justifie d'une formation de niveau III en animation

Modalités de certification: le DEJEPS est délivré par l'obtention des 4 Unités Capitalisables:

- **UC 1 :** Etre capable de concevoir un projet d'action
- **UC 2:** Etre capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- **UC 3 :** Etre capable de conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative
- **UC 4 :** Etre capable d'animer en sécurité dans le champ d'activité

Une formation à 3 domaines de compétences:

- **participer** au fonctionnement d'une structure d'accueil et d'animation dans une logique d'éducation populaire;
- **concevoir et conduire** de manière autonome des projets et des services d'animation dans le champ socio-éducatif, socio-culturel et/ou social en lien avec les besoins du territoire et du développement local;
- **accueillir et proposer** des animations de loisirs éducatifs et culturels aux différents publics (adultes, enfants, seniors, etc.)

Financement de la formation selon votre statut :

- contrat de professionnalisation
- contrat d'apprentissage
- DIF, CIF
- plan de formation
- période de professionnalisation
- financement personnel

Formation hors Alsace

Formation du Ministère en charge de la Jeunesse et des Sports

DEJEPS Animation Socio-éducative ou Culturelle, mention

« Développement de projets, territoires et réseaux »
(Développement social local)

L'organisation de la formation est assurée par **Trajectoire Formation**

> **Trajectoire Formation**
Maison des Métiers de la Ville
13, Avenue Léon Blum
25200 MONTBELIARD
Tél : 03 81 96 70 92
christophe.formentel@trajectoire-formation.com
www.trajectoire-formation.com

Niveau: diplôme d'Etat de niveau III (Bac +2) référencé au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Modalités de scolarité : formation en alternance (700 heures en centre et 497 heures en stage pratique)

Effectif: 12 à 20 stagiaires

Durée : 10 mois

Public : salariés du secteur de l'animation socio-culturelle, de l'environnement, du médico-social ou de l'insertion.

Modalités de certification: le DEJEPS est délivré par l'obtention des 4 Unités Capitalisables:

- **UC 1 :** Conception de projet d'action de développement local
- **UC 2:** Coordination de programme d'action de développement social local
- **UC 3 :** Conduite de démarches participatives
- **UC 4 :** Valeurs, cadre législatif et réglementaire du développement social local

Une formation permettant d'acquérir les compétences suivantes:

- **concevoir** des projets d'action participant au développement social local;
- **coordonner** la mise en œuvre des projets d'action participant au développement social local;
- **conduire** des démarches participatives dans une logique de développement social local;
- **prendre en compte** les valeurs et les cadres législatifs et réglementaires du champ d'intervention

Financement de la formation selon votre statut : différentes prises en charge du coût de formation sont envisageables, contacter l'Organisme de Formation

Le DESJEPS Animation Socio-éducative ou Culturelle mention direction de structure et de projet

La formation à ce diplôme est organisée en Franche-Comté par **Trajectoire Formation**

> **TRAJECTOIRE FORMATION**
Maison des Métiers de la Ville
13, avenue Léon Blum
25200 MONTBELIARD
Tél : 03 81 96 70 92
contact@trajectoire-formation.com
www.trajectoire-formation.com

Diplôme de niveau II (Bac + 3) avec une spécialité animation socio-éducative ou culturelle ; il atteste de la possession des compétences à l'exercice du métier de **directeur de projet** ou de **directeur de structure**. Ce diplôme permet, en outre, de se présenter aux concours d'attaché spécialité animation de la fonction publique territoriale.

Le titulaire du DESJEPS Animation Socio-éducative ou Culturelle peut viser un poste de cadre de l'animation.

Niveau: diplôme d'Etat de niveau II (Bac +3) référence au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Modalités de scolarité : formation en alternance (700 heures en centre et 600 heures minimum en stage pratique)

Effectif: 12 à 20 stagiaires

Durée : 14 mois

Conditions d'accès:

- Etre titulaire soit du DEFA, du DEJEPS, ou d'un diplôme de niveau III du champ de l'animation enregistré au RNCP
- Aux personnes justifiant d'une expérience de 36 mois (2400 heures) d'activité professionnelle ou bénévole